

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 30 octobre 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 27 novembre 2006

Procès-verbal de la trois cent cinquième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 30 octobre 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

---

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
SIMARD, Étienne Étudiant - Maîtrise en développement régional		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉS</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	
LABERGE, Murielle Directrice - Département des relations industrielles		X
PELLETIER, André-Jean Doyen de la gestion académique	X (points 7.1 à 7.7)	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

PRÉSEULT, Paul Directeur du Service des ressources humaines et financières	X	(points 4.1 à 4.3)
--	---	--------------------

DESJARDINS, Francis Agent de la gestion financière	X	(points 4.1 à 4.3)
---	---	--------------------

COUTURE, Daniel Vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton	X	(point 4.1)
--	---	-------------

**OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
---	---	--

ROCHEFORT, Odette Technicienne - EMI	X	
---	---	--

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Robert Dupré, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des trois cent troisième et trois cent quatrième (spéciale) réunions
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-septième (spéciale) et deux cent quatre-vingt-huitième réunions du Comité exécutif
- 4.- Affaires administratives et financières
  - 4.1 Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2005-2006
  - 4.2 Approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006
  - 4.3 Modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006
- 5.- Dossier prioritaire et mandat en cours
  - 5.1 Politique linguistique
- 6.- Affaires générales
  - 6.1 Nomination d'un membre au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Affaires académiques
  - 7.1 Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008
  - 7.2 Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008
  - 7.3 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008
  - 7.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel
  - 7.5 Attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes
  - 7.6 Ouverture et implantation d'un programme de Certificat en cybermuséologie

7.7 Nomination du directeur du Module des sciences de l'administration

8.- Affaires administratives et financières

8.1 Programme de vérification 2006-2007

8.2 Amendement au Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais

8.3 Acquisition d'un réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs

8.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec

8.5 Engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais

8.6 Campus de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme - Cession de terrains de la Ville de Saint-Jérôme

9.- Période d'information et questions;

- Agrandissement des ailes B et C - Pavillon Alexandre-Taché

- Collation des grades - 28 octobre 2006

10.- Dépôt de documents

10.1 Sommaire des droits et des frais autres que les droits de scolarité (Universités du Québec, sauf TELUQ, INRS et ENAP)

10.2 Lettre du MELS (confirmation de la subvention conditionnelle 2005-2006 de l'ordre de 4 588 700 \$)

10.3 Rapport de visite de suivi d'agrément du CAPFE tenue en mars 2006 et réactions de l'UQO aux recommandations contenues dans ledit rapport

10.4 Lettre du 4 octobre 2006 du président du Conseil d'administration de l'Université Laval au nom des présidents des universités de la CREPUQ (financement des universités)

10.5 Démission de monsieur Serge Labine au Conseil d'administration

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbaux des trois cent troisième et trois cent quatrième (spéciale) réunions**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Élodie Bleyaert, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à

l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent troisième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatrième réunion (spéciale), et ce, sans modification.

## **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des trois cent troisième et trois cent quatrième (spéciale) réunions, les suites régulières ont été données.

### **Protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'UQO**

Le recteur rappelle que ledit protocole d'entente, recommandé par la Commission des études, a été mis en suspens par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 septembre 2006. Ledit protocole soulevait un débat politique et idéologique de la part des deux collèges en Outaouais (Cégep de l'Outaouais et Collège Héritage). Ces derniers le jugent à leur détriment alors que l'UQO y voit l'avantage d'attirer des étudiants ontariens.

Une rencontre a eu lieu avec les deux directeurs de ces établissements en présence du recteur et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et il fut convenu que des discussions seraient amorcées incessamment en vue de développer des programmes conjoints du même genre avec les collèges en Outaouais, ce qui pourrait aider à contrecarrer la fuite d'étudiants québécois vers la Cité collégiale.

Le recteur ajoute qu'il est évident que l'UQO devra prendre une position définitive en ce qui a trait au protocole d'entente que la Cité collégiale nous propose.

## **3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-septième (spéciale) et deux cent quatre-vingt-huitième réunions du Comité exécutif**

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (spéciale) du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

## **4.- Affaires administratives et financières**

### **4.1 Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2005-2006**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources accueille le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, ainsi que monsieur Francis Desjardins, agent de la gestion financière. De plus,

elle invite monsieur Daniel Couture, de la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, à présenter le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier de l'Université du Québec en Outaouais se terminant au 31 mai 2006.

Par la suite, le directeur du Service des ressources humaines et financières présente dans les détails les états financiers 2005-2006 ainsi qu'un suivi des variations au plan d'équilibre budgétaire 2004-2008 exigé par le MELS et répond aux questions des membres du Conseil d'administration.

Pour la gouverne des membres du Conseil d'administration, les états financiers de la Fondation de l'UQO au 31 mai 2006 sont déposés.

En résumé, les produits sont de l'ordre de 47 723 273 \$ opposés à des charges de l'ordre de 49 425 894 \$ pour un déficit au 31 mai 2006 qui se chiffre à 1 702 621 \$. Le déficit accumulé de l'UQO est donc de 9 694 164 \$ au 31 mai 2006.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources tient à mentionner que l'UQO se devait de réserver une enveloppe de 900 000 \$ au poste de l'équité salariale, ce qui a eu pour effet d'augmenter le déficit 2005-2006 d'autant.

Le Comité de vérification recommande à l'unanimité l'approbation des états financiers 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4496 concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.2 Approbation du Rapport financier annuel de l'UQO pour l'exercice financier 2005-2006**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du Rapport financier annuel. Ce rapport doit être approuvé par leur Conseil d'administration respectif au plus tard le 30 septembre. Toutefois, cette année, à cause du retard dans la confirmation des «Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2005-2006», le ministère a reporté le dépôt des états financiers, de même que du Rapport financier annuel au 30 octobre 2006. Par contre, les résolutions du Conseil d'administration doivent être acheminées au MELS pour le 30 novembre 2006.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que ses annexes.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4497 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.3 Modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources présente aux membres du Conseil d'administration les modifications au plan des effectifs 2005-2006.

##### *Ajout de ressources pour les stages au CEUL :*

La progression des admissions et des inscriptions au CEUL a été très rapide depuis l'automne 2004. Le CEUL compte, à l'automne 2006, plus de 550 étudiants, dont la grande majorité - soit environ 80 % - est inscrite à temps complet au baccalauréat. Avec le seul démarrage de nouvelles cohortes dans les programmes déjà existants, le nombre d'étudiants inscrits au CEUL sera de plus de 700 à l'automne 2007.

La situation, telle que nous la connaissons aujourd'hui au CEUL dans les programmes qui comportent des stages, commande la création de trois (3) postes d'agents de stages dès l'hiver 2007 pour assurer le placement des stagiaires et assurer le bon déroulement de la formation pratique dans les programmes en travail social, en psychoéducation et en sciences infirmières.

##### *Reclassification de deux (2) postes au Décanat de la gestion académique :*

Le doyen de la gestion académique a présenté une demande visant à réviser la catégorie des deux (2) postes bureau de commis senior à l'enseignement et à la recherche au Décanat de la gestion académique en deux (2) postes de technicien(ne) en administration.

Après analyse du dossier par le Service des ressources humaines et financières, il apparaît que le statut de ces deux postes n'est plus approprié et qu'il y a lieu de réviser la catégorie de ces postes du groupe bureau en deux postes de catégorie technique, soit de technicien(ne) en administration.

Au terme des échanges avec le Syndicat du personnel de soutien concernant les modalités pour réviser la catégorie de ces deux postes, aucune entente n'est intervenue quant à l'assignation des titulaires actuels. Pour le Syndicat, il s'agit de nouveaux postes qui doivent être affichés.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines et financières recommande l'abolition des deux (2) postes bureau de commis senior à l'enseignement et à la recherche au Décanat de la gestion académique et la création de deux postes techniques, soit de technicien(ne) en administration. Lesdits postes seront comblés conformément aux dispositions de la convention collective.

##### *Reclassification d'un (1) poste au BLUM :*

Le directeur du Bureau de liaison Université-Milieu a présenté une demande visant à réviser la catégorie du poste



bureau de commis senior au B.L.U.M. en un (1) poste de technicien(ne) en administration.

Après analyse du dossier par le Service des ressources humaines et financières, il apparaît que le statut de ce poste n'est plus approprié et qu'il y a lieu de réviser la catégorie de ce poste du groupe bureau en un poste de catégorie technique, soit de technicien(ne) en administration.

Au terme des échanges avec le Syndicat du personnel de soutien concernant les modalités pour réviser la catégorie de ce poste, aucune entente n'est intervenue quant à l'assignation de la titulaire actuelle. Pour le Syndicat, il s'agit d'un nouveau poste qui doit être affiché.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines et financières recommande l'abolition du poste bureau de commis senior au B.L.U.M. et la création d'un poste technique, soit de technicien(ne) en administration. Ledit poste sera comblé conformément aux dispositions de la convention collective.

#### *Implication budgétaire*

L'implication budgétaire pour la création de trois (3) postes au CEUL pour l'année 2006-2007 est de 44 000 \$ (incluant les avantages sociaux). Pour une année complète, ces postes représentent l'ajout d'un budget de 150 000 \$.

L'implication budgétaire pour la révision des deux (2) postes au Décanat de la gestion académique pour l'année 2006-2007 est de 2 511 \$. La différence salariale au maximum de l'échelle pour les deux (2) postes totalise 11 800 \$.

Quant à l'implication budgétaire de la révision du poste au BLUM pour l'année 2006-2007, elle se situe à 1 874 \$. La différence salariale de l'échelle représente 5 900 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4498 concernant la modification au plan des effectifs en date du 30 octobre 2006, laquelle est jointe en appendice.

## **5.- Dossier prioritaire et mandat en cours**

### **5.1 Politique linguistique**

Le recteur rappelle que les membres du Conseil d'administration, lors de leur rencontre du 18 septembre 2006, étaient mal à l'aise avec le projet de politique soumis par le Groupe de travail mandaté par le recteur afin d'enrichir la politique linguistique provisoire adoptée par le Conseil d'administration le 25 octobre 2004.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil d'administration avait alors donné le mandat suivant à la Direction :

« **QUE** la Direction soit mandatée pour produire une politique ou un document de travail portant sur les divers enjeux financiers, politiques, philosophiques, etc., lesquels serviront de balises au Conseil d'administration pour faire avancer la réflexion par

rapport à un projet de politique linguistique (permanente) à l'Université du Québec en Outaouais. »

Le recteur mentionne que la Direction n'a pas terminé son travail et rassure les membres du Conseil d'administration qu'il y aura une large consultation de la communauté universitaire sur le sujet et qu'un projet de politique amendé (par rapport au projet soumis par le Groupe de travail) sera soumis au Conseil d'administration qui pourra en disposer à sa guise avant toute consultation.

## **6.- Affaires générales**

### **6.1 Nomination d'un membre au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Comité d'éthique relève du Conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du CA et d'un membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois ans.

Le Conseil d'administration doit pourvoir au remplacement du président sortant, monsieur Serge Labine.

Le recteur recommande que la nouvelle présidente, madame Marlène Thonnard, remplace le président sortant à ce titre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4499 concernant la nomination d'un membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Affaires académiques**

### **7.1 Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008**

En l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion académique rappelle aux membres du Conseil d'administration que conformément aux clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a consulté, au nom de la Commission des études, les départements sur la reconduction en 2007-2008 de la « Politique générale de répartition des postes de professeur » adoptée par le Conseil d'administration pour l'année 2006-2007.

Comme suite à cette consultation, les membres du Conseil d'administration sont saisis des avis des départements ainsi que de la résolution de la Commission des études du 19 octobre 2006 (250-CE-1720), laquelle recommande la reconduction de la politique en vigueur pour l'année 2007-2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4500 concernant la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

## **7.2 Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008**

En l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion académique rappelle aux membres du Conseil d'administration que conformément à la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a consulté, au nom de la Commission des études, les assemblées départementales sur un projet amendé de « Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée » pour l'année 2007-2008 afin de refléter les modifications apportées à l'article 14 « Perfectionnement et sabbatique » de la Convention collective des professeurs en cours d'année et convenues entre l'Université et le Syndicat en mars 2006.

Comme suite à cette consultation, les membres du Conseil d'administration sont saisis des avis des assemblées départementales ainsi que de la résolution de la Commission des études du 19 octobre 2006 (250-CE-1721), laquelle recommande d'adopter ladite politique avec les modifications suivantes :

- que ladite politique reflète la lettre d'entente 2006-02 convenue entre l'UQO et le SPUQO le 20 mars 2006 (298-CA-4383) en faisant référence dans les procédures (chapitre III) que l'octroi des perfectionnements et des sabbatiques sont précisées à l'article 14 : Perfectionnement et sabbatique de la Convention collective des professeurs, etc.;
- qu'au chapitre IV - Perfectionnement de courte durée - Volet 1 : Formation créditée à l'article 1.1 : Que le délai prescrit du 1<sup>er</sup> mai pour soumettre une demande de perfectionnement soit reporté au 15 juin.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4501 concernant la « Politique et priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008 », laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008**

En l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion académique rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le Conseil d'administration, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, détermine le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2007-2008, et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à déterminer le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008 en fonction des dispositions de l'article 8 de ladite convention collective.

Ledit nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008 est fixé à 187, soit un ajout de deux (2 postes).

Le doyen de la gestion académique mentionne que l'implication budgétaire est conséquente à la variation du nombre de postes de professeur liée à l'application de la convention collective des professeurs, soit deux (2) postes de professeur à un salaire moyen de 85 378 \$ en incluant les avantages sociaux.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4502 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

### **7.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel**

En l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion académique informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la Convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Étant donné les travaux de recherche menés conjointement par monsieur Jules LeBel et le professeur Talbi, le Département d'informatique et d'ingénierie désire attribuer le statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel, et ce, pour une période de deux ans.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur

associé à monsieur Jules LeBel pour la période du 1er novembre 2006 au 31 octobre 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4503 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jules LeBel au Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

#### **7.5 Attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes**

En l'absence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion académique informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la Convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Étant donné les travaux de recherche menés conjointement par madame Marthe Deschesnes et les professeurs du Département de psychoéducation et de psychologie, le Département désire attribuer le statut de professeur associé à madame Deschesnes, et ce, pour une période de trois ans.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes pour la période du 31 octobre 2006 au 30 octobre 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4504 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Marthe Deschesnes au Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

#### **7.6 Ouverture et implantation d'un programme de Certificat en cybermuséologie**

Le recteur souhaite que ce point soit retiré, considérant que les documents pertinents et volumineux ont été déposés en séance.

*Madame Hélène Mondou quitte la réunion.*

#### **7.7 Nomination du directeur du Module des sciences de l'administration**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, l'assemblée siège à huis clos.

Le doyen de la gestion académique est présent et informe les membres du Conseil d'administration des discussions qui ont eu cours depuis la décision du Conseil

d'administration du 18 septembre concernant la non nomination du professeur Daniel Pelletier à titre de directeur du Module des sciences de l'administration. Les membres du Conseil d'administration entendent les explications fournies par le doyen de la gestion académique et le recteur.

Le huis clos est ensuite levé sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4505 concernant la nomination du directeur du Module des sciences de l'administration (**Daniel Pelletier**), laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Affaires administratives et financières**

### **8.1 Programme de vérification 2006-2007**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université doit se conformer à l'article 7.7 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration », qui prévoit que chaque établissement doit se doter d'un programme de vérification interne adéquat.

Cette dernière rappelle que le 17 octobre 2005, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais approuvait le Programme de vérification d'optimisation des ressources 2005-2006 qui consistait en la vérification du processus d'attribution des contrats. Le rapport a été remis au Comité de vérification lors de sa réunion du 5 octobre dernier.

Pour l'année 2006-2007, le Comité de vérification propose la vérification du processus de facturation pour les services autres que ceux du dossier étudiant. L'Université a de nombreuses sources diverses de revenus et un suivi, soit la facturation, la perception et la relance, doit être assuré.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4506 concernant le Programme de vérification 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

### **8.2 Amendement au Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'elle entend revenir avec ce sujet lors d'une réunion ultérieure du Conseil d'administration où il sera question d'augmenter le nombre de membres au Comité de vérification interne et d'en établir le quorum en plus de procéder à la nomination des membres audit comité.

### **8.3 Acquisition d'un réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que dans les

principaux systèmes hébergés par le Service des technologies de l'information (STI), on retrouve des serveurs Exchange, des serveurs Web, des serveurs de fichiers Windows, des serveurs dédiés à la recherche, des serveurs de bases de données, la paie et la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources financières et matérielles, les laboratoires et plusieurs autres.

Pour héberger les différents systèmes mentionnés précédemment, le Service des technologies de l'information dispose de plus d'une trentaine de serveurs opérant sous différents systèmes d'exploitation.

L'achat d'un réseau de stockage des données (SAN) et de serveurs permettra à l'Université d'augmenter la capacité de stockage des serveurs en place et d'héberger les différents systèmes des entreprises de démarrage et, plus spécifiquement, ceux des locataires du Centre de recherche en technologies langagières.

L'Université a procédé par appel d'offres public conformément à la Politique d'acquisition de biens et services et la compagnie retenue qui répondait aux besoins est Informatique D.L., revendeur de produits IBM Canada Ltée, pour un contrat au montant de 245 533 \$, taxes incluses.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Robert Dupré, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4507 concernant l'acquisition d'un réseau de stockage de données (SAN) et de serveurs, laquelle est jointe en appendice.

#### **8.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le mandat de monsieur Émile Leroux, à titre de représentant des employés de l'UQO au Comité de retraite, viendra à échéance le 9 décembre 2006. Les syndicats et associations en présence à l'UQO recommandent la candidature de monsieur Antoine Shaneen pour siéger audit comité pour une période de trois (3) ans.

L'Assemblée des gouverneurs du 13 décembre 2006 procédera à la nomination des membres au Comité de retraite de l'Université du Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4508 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec (**Antoine Shaneen**), laquelle est jointe en appendice.

#### **8.5 Engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais**

Le recteur mentionne que le secrétaire général, madame Micheline Bondu, annonçait en avril dernier qu'elle quitterait pour la retraite le 22 décembre 2006.

Le poste de secrétaire général a donc été affiché en août dernier avec le 22 septembre 2006 comme date de fermeture du concours.

Le Comité de sélection, présidé par le recteur, était composé de madame Pierrette Dupont-Rousse et monsieur Serge Labine, tous deux membres socio-économiques au Conseil d'administration, et de monsieur Michel Quimper, secrétaire général de l'Université du Québec. Le secrétaire général, madame Micheline Bondu, agissait à titre de secrétaire du Comité de sélection.

Monsieur Luc Maurice, actuel registraire de l'Université, a été recommandé à l'unanimité pour occuper le poste de secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, à compter du 4 janvier 2007 jusqu'au 31 mai 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4509 concernant l'engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais (**Luc Maurice**), laquelle est jointe en appendice.

#### **8.6 Campus de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme - Cession de terrains de la Ville de Saint-Jérôme**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que l'Université connaît une croissance très importante de sa clientèle étudiante au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL). Nous avons accueilli 53 étudiants à l'automne 2004, puis près de 230 en 2005. Nous comptons présentement près de 600 étudiants pour l'année universitaire de 2006-2007 et nous devons accueillir plus de 700 étudiants, principalement inscrits à temps complet, à compter de l'automne 2007, et ce, même si aucun autre programme n'est ajouté à l'offre actuelle de formation à Saint-Jérôme.

Cette dernière mentionne qu'au niveau des discussions qui ont cours avec notre principal partenaire qu'est le Cégep de Saint-Jérôme, il est clairement ressorti que cet établissement ne serait plus en mesure de continuer à nous offrir un partage de ses infrastructures, compte tenu des facteurs combinés de notre croissance de clientèle et de celle du Cégep.

Pour assurer la pérennité de ses activités dans les Laurentides, l'Université du Québec en Outaouais doit opter pour une solution permanente qui tient compte de la croissance de nos clientèles. Nous nous voyons dans l'obligation de proposer la création d'un campus permanent dans la ville de Saint-Jérôme afin de répondre aux besoins de nos clientèles.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que les membres du Conseil d'administration, lors de leur réunion du 26 juin 2006, autorisaient le recteur à transmettre une lettre d'intention au maire de Saint-Jérôme concernant notre projet de création de campus permanent.



Compte tenu des discussions et des négociations avec le maire et le Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme, une opportunité s'offre à l'Université puisque la Ville est prête à céder des terrains situés à proximité de l'hôtel de ville et du Cégep pour la construction d'un campus à Saint-Jérôme.

Des discussions sont toujours en cours avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue d'obtenir un financement des infrastructures.

La cession des terrains s'inscrit dans le cadre de la campagne de financement « Imaginez l'UQO ». La Ville de Saint-Jérôme s'engage à nous offrir des terrains dont la valeur est estimée à un million et demi de dollars (1,5 M\$). Ces terrains seront cédés pour la somme symbolique de un dollar (1 \$). La Ville de Saint-Jérôme sera reconnue comme « donateur exceptionnel » dans le cadre de ladite campagne.

Les conseillers municipaux de la Ville de Saint-Jérôme seront d'ailleurs saisis du dossier le 31 octobre 2006 et une conférence de presse conjointe est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain, advenant que le dossier soit agréé par l'Université et la Ville de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CA-4510 concernant le campus de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme - cession de terrains de la Ville de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

## **9.- Période d'information et questions**

### **- Agrandissement des ailes B et C - Pavillon Alexandre-Taché**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources présente les plans d'agrandissement, les projections de coûts et les échéanciers qui mèneraient à une prise de possession des nouveaux édifices au printemps 2008.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2006 et l'Assemblée des gouverneurs du 13 décembre 2006 seront saisis de l'octroi des contrats. Les appels d'offres sont en cours pour ledit projet évalué à quelque 16 millions \$.

### **- Collation des grades - 28 octobre 2006**

Le recteur mentionne que la Collation des grades du 28 octobre 2006 fut un réel succès. En présence du président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, quelque 520 étudiants étaient présents pour recevoir leur diplôme. De plus, le professeur Renaud Paquet et la chargée de cours Christiane Bourdages Simpson se sont vu remettre respectivement le Prix d'excellence en enseignement de l'Université du Québec en Outaouais.

## **10.- Dépôt de documents**

10.1 Sommaire des droits et des frais autres que les droits de scolarité (Universités du Québec, sauf TELUQ, INRS et ENAP)

10.2 Lettre du MELS (confirmation de la subvention conditionnelle 2005-2006 de l'ordre de 4 588 700 \$)

- 10.3 Rapport de visite de suivi d'agrément du CAPFE tenue en mars 2006 et réactions de l'UQO aux recommandations contenues dans ledit rapport
- 10.4 Lettre du 4 octobre 2006 du président du Conseil d'administration de l'Université Laval au nom des présidents des universités de la CREPUQ (financement des universités)
- 10.5 Démission de monsieur Serge Labine au Conseil d'administration

**11.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 27 novembre 2006 à 16 h 30.

**12.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 40.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Micheline Bondu